

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPT. — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉPT. — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à							
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
11 h. 16 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 45 ^m matin.	9 h. 16 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.	
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 ^m soir.	8 h. 8 ^m soir.	5 » 52 ^m soir.	4 » 39 ^m »	
10 h 21 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	—	11 » 7 » »	2 » 48 » soir.	

Train de marchandises facultatif : (Départ de Cahors — 5 h. «^m matin. / Arrivé à Cahors — 8 h. 56^m soir.)

Train de foire. { Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. / Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 21 Février.

La Chambre des députés n'a pas encore terminé la discussion générale du tarif des douanes. L'attention apportée à ce grand débat se trouve forcément détournée par le sinistre événement de Saint-Petersbourg.

Comme on le pense bien, la démagogie trouble par son langage le mouvement d'indignation et d'horreur qui s'est produit de toutes parts.

Voici l'opinion du *Mot d'ordre*, journal de cet excellent M. Rochefort qui attend l'amnistie pour rentrer en France.

Avons-nous besoin de le dire? Cette tentative avortée nous impressionne péniblement. Elle nous fait redouter que l'administration impériale ne redouble d'ardeur sauvage dans la répression à outrance à laquelle elle s'abandonne depuis des années contre le parti révolutionnaire.

Dans cette lutte gigantesque entre l'autocratie qui refuse d'entrer dans les voies constitutionnelles, et le nihilisme, lequel l'emportera? Selon nous, l'issue n'en saurait être douteuse, et ce n'est pas à l'empereur que restera le dernier mot.

Il est donc permis de penser que cette cinquième ou sixième tentative ne sera pas la dernière.

Nous serions étonné que l'avenir démentît ce pronostic.

Le *Petit Parisien* tient un langage des plus nets :

Il y a, en Europe, une demi-douzaine environ de personnages qui tiennent à garder sur leur tête la couronne maudite avec laquelle ils sont venus au monde.

Ce n'est pas que les avertissements leur aient manqué.

Les avertissements !

Ils sont plus fréquents que jamais.

Soudain l'écho d'une détonation lointaine nous arrive.

— Qu'est-ce ?

— C'est un empereur qu'on tente d'assassiner.

N'est-ce pas chose étrange entre toutes que cette lutte d'un homme contre un peuple ?

Cet homme est grand, sans doute, cet homme est fort ?

Il est empereur.

Et pourtant voilà qu'il suffit d'une criminelle tentative pour que le puissant d'hier ne sache plus où cacher sa puissance : sa propre grandeur l'épouvante. Il a peur d'un valet ; il tremble du coup de vent qui vient de pousser une porte. Sa couronne le tue.

C'est que le sang appelle le sang.....

Le *Mot d'ordre* et le *Petit parisien* sont, comme on le pense bien, de chauds partisans de l'article 7 et de l'exclusion prononcée récemment contre les différentes religions dans le Conseil supérieur de l'instruction publique.

Attentat de St-Petersbourg

Voici les nouveaux renseignements parvenus sur ces incidents :

Deux jours avant l'explosion, le czar avait reçu une lettre signée du comité nihiliste gouvernant, « lui annonçant que son heure était venue et qu'il allait être exécuté. Cette mesure, on le voit, a eu son effet. »

St-Petersbourg, 19 février.

Le *Golos* émet l'opinion qu'il faut entraver le moins possible l'enquête relative à l'événement qui vient de se produire au Palais-d'Hiver, et par conséquent,

on ne pourra publier des renseignements certains qu'après cette enquête.

Le journal russe fait remarquer le dévouement des soldats du régiment finlandais de la garde qui, bien que blessés, n'ont pas voulu quitter leur poste avant d'avoir été relevés de leur consigne d'une façon réglementaire.

L'administration du *Golos* a reçu un grand nombre de dons pour les soldats blessés.

* * *

La vie du Czar a été menacée à cinq reprises différentes :

Une première fois le 16 avril 1866 par Karagozoff, membre de la petite noblesse russe qui tira un coup de pistolet contre Sa Majesté et fut condamné à mort.

La seconde tentative est celle du polonais Bezowski le 6 juin 1867, lors de la revue de Longchamp.

Le troisième attentat date du mois d'avril 1879. Alexandre Solovieff tira quatre coups de revolver sur le czar à deux mètres de distance.

Enfin le 2 décembre dernier a eu lieu l'affaire de la gare de Moscou où les conjurés ont essayé de faire sauter le train impérial venant de Livadia.

* * *

Voici les détails sur l'arrestation opérée à Paris, que nous avons annoncée par dépêche :

Par une remarquable coïncidence, le jour même où avait lieu le nouvel attentat contre la famille impériale de Russie, la police française faisait une arrestation des plus importantes.

On n'a pas oublié la tentative d'assassinat commise contre le Czar, à son retour de Livadia, au moyen de l'explosion d'une mine placée sur le passage du train impérial.

L'auteur de cet attentat s'était jusqu'à présent dérobé à toutes les recherches.

Réfugié en France, en province, il était averti par ses amis de Saint-Petersbourg des efforts qui se faisaient pour le découvrir.

C'est cet excès même de précautions qui l'a perdu.

Il y a peu de jours, ses amis lui adressaient une dépêche l'avertissant de prendre garde à lui.

Cette dépêche, quoique rédigée en termes d'une obscurité calculée, éveilla l'attention de l'administration des postes et des télégraphes ; elle fut arrêtée au passage.

Quelques jours après, nouvelle dépêche, plus explicite : elle est de nouveau saisie par l'administration.

L'individu en question, ne recevant plus de dépêches, s'inquiète, quitte la province et arrive à Paris.

Là, il est filé par la police, et mercredi on l'arrête. Immédiatement, le gouvernement français envoie une dépêche à Saint-Petersbourg pour annoncer cette importante capture.

* * *

Nous reproduisons le texte de la dépêche transmise par notre ambassadeur M. le général Chanzy au président de la République pour l'informer de l'attentat ;

Un nouvel attentat a eu lieu contre l'empereur de Russie. A six heures et demie une explosion formidable ébranlait le Palais d'Hiver, détruisant le corps de garde principal et effondrant la voûte de la salle à manger où l'empereur aurait dû se trouver, si le dîner n'avait été retardé par une circonstance toute fortuite. Sa Majesté causait en ce moment avec le prince de Bulgarie dans la galerie adjacente,

Personne de sa famille ou de son entourage n'a été atteint. Dans le corps de garde placé entre le sous-sol où l'explosion a eu lieu et la salle à manger, cinq hommes du régiment de Finlande ont été tués, dix-neuf blessés.

Aussitôt la dépêche reçue, M. Grévy a fait parvenir à l'empereur la dépêche suivante :

Le président de la République française félicite le czar d'avoir échappé à ce nouvel et odieux attentat, et le prie d'agréer, ainsi que sa famille, ses plus sincères compliments et ses meilleurs sentiments.

Le président du conseil a aussitôt accompli la même démarche par l'intermédiaire de l'ambassade.

Le *Journal officiel* rend compte de ces faits en ces termes :

Le gouvernement a été informé par une dépêche de l'ambassadeur de France à Saint-Petersbourg, qu'un projet d'attentat dirigé contre la vie de S. M. l'empereur de Russie a échoué. Une explosion s'est produite sous la salle des gardes, au palais d'Hiver, et a fait plusieurs victimes : aucun membre de la famille impériale n'a été atteint.

M. le président de la République s'est empressé de féliciter Sa Majesté d'avoir échappé à cet acte odieux, et de lui exprimer la profonde tristesse qu'il éprouve en lui adressant, une fois encore, des compliments de condoléance, au sujet d'un pareil crime.

M. le président du conseil, ministre des affaires étrangères, a chargé de son côté M. le général Chanzy, d'être auprès du prince Gortchakoff, l'interprète des sentiments du gouvernement français.

* * *

Le *Gaulois* a reçu de Vienne, de Londres, de Berlin et de Rome, des dépêches rendant compte de l'effet produit sur les populations et les gouvernements par la terrible nouvelle. Ces renseignements sont confirmés en partie par l'*Agence Havas*. Dans toutes les capitales, des manifestations officielles se sont produites, et les souverains ont adressé des télégrammes de félicitations au Czar.

Voici la dépêche reçue à Paris par le grand-duc Nicolas et le prince Orloff de la part du grand-duc héritier.

Petersbourg, 18 février, 9 h. du soir.

Impératrice, Dieu merci, assez calme ; n'a rien entendu d'explosion qui était dans principal corps de garde. Dix hommes tués, quarante-sept blessés ; tous du régiment de Finlande.

ALEXANDRE.

Saint-Petersbourg, 19 février.

Le général Gourko, gouverneur général de Saint-Petersbourg, a adressé aux troupes l'ordre du jour suivant :

Une explosion, produite par une quantité considérable de dynamite, a eu lieu sous la salle des gardes au palais d'Hiver.

L'audacieux scélérat qui a commis le crime avait évidemment l'inférieure intention d'atteindre la personne sacrée de l'empereur, car il a choisi le moment où dîne le souverain pour tenter de détruire la salle à manger du czar.

Dieu a sauvé la vie sacrée de l'empereur et nous a ainsi accordé de nouveau une grande faveur. Emprisons-nous donc de remercier le Seigneur par de ferventes et unanimes prières.

Saint-Petersbourg, 19 février.

Les conspirateurs ont employé la dynamite. Cette substance n'a pu être placée dans les caves qu'avec la complicité d'employés subalternes du palais d'Hiver. Le feu a été mis à heure fixe à l'aide de fils électriques, qui ont été coupés après l'atten-

tat et dont on a trouvé les restes à une assez grande distance. Plusieurs dignitaires sont gardés à vue. Les arrestations sont très nombreuses, mais la police n'est encore sur la trace des assassins. L'empereur est, dit-on, très affecté, et les bruits d'abdication pour le 2 mars recommencent à circuler.

Saint-Petersbourg, 19 février.

D'après le *Nouveau Temps*, l'explosion qui a eu lieu au palais d'Hiver s'est produite sous la salle à manger, où le dîner de la famille impériale devait commencer à 6 heures ; mais le repas s'est trouvé par hasard retardé d'une demi-heure. L'explosion qui a eu pour point de départ le rez-de-chaussée, où était situé l'appareil de chauffage central, a eu lieu juste au moment où l'empereur et le prince de Bulgarie allaient entrer dans la salle à manger par une porte, et où les autres membres de la famille impériale, à l'exception de l'impératrice, qui est comme on sait malade, allaient y pénétrer par une autre porte. L'explosion a été si violente que la voûte du rez-de-chaussée et celle de la salle des gardes ont été trouées. Les planches du parquet ont été tordues ; les tables et la vaisselle de la salle à manger ont été projetées dans toutes les directions. Deux domestiques de la cour ont été blessés. La force de l'explosion est indiquée aussi, par le grand nombre de vitres qui ont été brisées au palais d'Hiver et dans les maisons voisines sur le quai de la Neva. Le gaz ayant été éteint par la pression de l'air, une obscurité complète régnait dans le palais, après l'explosion. L'empereur a gardé toute sa présence d'esprit.

St-Petersbourg, 20 février.

Le *Golos*, annonce que la charge de dynamite qui a produit l'explosion au palais d'Hiver était placée sous la salle des gardes, dans un sous-sol où se trouvait un atelier de menuiserie habité par quatre ouvriers. Trois de ces menuisiers ont été arrêtés ; le quatrième a disparu.

D'après les dégâts causés par l'explosion, on évalue la quantité de dynamite à quatre pouds (le pouds vaut 16 kil. 380). Un détachement de sapeurs a reçu l'ordre de faire l'inspection du palais d'Hiver et des autres palais et bâtiments de la couronne.

L'enterrement des soldats du régiment finlandais de la garde, qui ont été tués par l'explosion ou qui sont morts de leurs blessures, aura lieu aujourd'hui.

Le nombre total des morts est de 10, dont 9 soldats et 1 domestique du palais ; le nombre des blessés est de 47, dont 46 soldats et 1 domestique.

On lit dans la République française :

Nous n'avons pas besoin de dire à quel point nous nous joignons à la réprobation universelle que cette nouvelle tentative inspirera à travers l'Europe. L'assassinat politique, tel qu'il est pratiqué par la secte ténébreuse dont on n'est plus à compter les exploits, diffère essentiellement des attentats du même genre qui se produisent en Italie, en Allemagne et en Espagne.

Dans ses derniers pays, les souverains ont été exposés aux coups de fanatiques, possédés d'une folie morbide et agissant isolément. En Russie, il en est autrement, ce n'est plus un homme, deux hommes, trois hommes ligués dans un dessein commun ; c'est une société ayant, selon toute évidence, des attaches dans tous les rangs de la société, dans l'armée, dans la noblesse, dans la police même, et qui, n'ayant pas réussi à tuer l'empereur, revient à la charge avec une incroyable opiniâtreté.

On lit dans le Journal des Débats :

La conscience du monde civilisé tout entier se révoltera en apprenant ce nouveau crime plus odieux encore que les précédents. Mais comment ne pas ressentir en même temps un sentiment de stupeur profonde en constatant que de pareilles tentatives non-seulement peuvent être conçues et exécutées, mais que de plus la police russe est impuissante à les prévenir lorsqu'elle a été informée de leur préparation.

On lit dans le Soleil :

La folie et le crime sont de toutes les contrées et de toutes les époques. Erostrate incendiant le temple d'Ephèse pour que l'histoire enregistrât son nom, appartient à la Grèce et à l'antiquité. Mais il était réservé à notre temps d'être témoin de ces monstrueuses combinaisons inventées par l'infamie et perverse imagination des sectaires qui, pour atteindre un seul homme donnent, avec une froide indifférence, la mort à de nombreuses victimes contre lesquelles ils n'ont aucun sentiment de colère ou de haine.

La Gazette de Francfort, faisant allusion à l'attentat contre le tzar, se livre aux réflexions suivantes :

« Lorsque l'on considère que le Palais-d'Hiver a des dimensions colossales et qu'il n'y a dans le voisinage aucune maison particulière d'où l'on puisse pratiquer une mine sous le Palais, on est forcé de supposer que les auteurs de l'attentat font partie de l'entourage habituel de l'empereur, et cette supposition donne à l'affaire dont il s'agit une importance que n'avaient pas les attentats précédents. Bien des symptômes indiquent que les ennemis mortels d'Alexandre II se sont déjà établis tout près de la personne de ce souverain et ne se laissent guider que par des motifs politiques. Presque tous les actes par lesquels le gouvernement donne à entendre qu'il persiste à marcher dans son ancienne voie sont suivis d'un acte du parti révolutionnaire. Il nous semble que c'est encore là ce qui vient de se passer. Le gouvernement faisait, en effet, savoir que le système administratif ne serait pas modifié lors du 25^e anniversaire du tzar au trône, et on sait la réponse destinée à prouver à l'Empereur que le parti révolutionnaire maintient aussi fermement son programme et que le danger se rapproche de plus en plus du souverain, malgré toutes les arrestations. »

Le parlement allemand a commencé sa délibération budgétaire. M. le secrétaire d'Etat Scholz a ouvert le débat en faisant un exposé de la situation financière. L'augmentation totale des impôts a été pendant cette année d'environ 28 millions des marcs, mais sera réduite à environ 20 millions par la diminution des recettes provenant des impôts sur le sucre de betterave, l'eau de vie et la bière. M. Scholz dit en outre que le déficit de l'année précédente sera couvert par l'excédent de cette année. « Dans le budget actuel, ajoute-t-il l'augmentation des dépenses ordinaires, est de 11 millions de marcs; celle des dépenses extraordinaires est de 5 millions; mais il y a une augmentation de recettes de 14 millions. A cette augmentation de dépenses de 30 millions de marcs, on ne peut opposer qu'une augmentation de recettes d'environ 22 millions et demi. Il y a donc lieu d'augmenter les contributions matriculaires de 7 millions et demi de marcs. »

Ce qui résulte le plus clairement de cet exposé, c'est que le Trésor Allemand est en déficit, écrasé qu'il est par les dépenses militaires.

INFORMATIONS

Il a été décidé, sur la proposition du ministre de la guerre, que les inspecteurs généraux de l'armée dont les pouvoirs arrivent à expiration ne seraient pas remplacés. On sait que ces inspecteurs généraux furent créés en 1878 par le général Gresley, à l'avènement du ministère Waddington. Ils étaient au nombre de trois.

Par suite de la mesure décidée, M. le général duc d'Anmale entre dans la position de disponibilité. Il ne remplit plus aucune fonction active. Il se trouve dans la même situation que M. le maréchal Canrobert.

M. Léon Say a écrit à M. Rouvier la lettre suivante :

« Monsieur le député,
 Personne ne pense plus aujourd'hui aux discours auxquels vous avez répondu hier avec tant de précision, de raison et d'éloquence. J'aurais voulu ne vous écrire que pour vous faire mes compliments. Je suis obligé pourtant de revenir sur le commencement de la séance. »

« Vous vous êtes associé par une interruption à une attaque fort injuste de M. Allain-Targé qui a essayé de me mettre en contradiction avec mes principes en rappelant que j'avais, étant préfet de la Seine, proposé d'augmenter certaines taxes d'octroi. « Vous avez dit : « M. Léon Say, était le préfet de M. Thiers, il suivait la politique de M. Thiers. » J'étais le préfet de M. Thiers, je m'honore d'avoir servi sa politique; mais j'ai toujours gardé ma liberté dans les questions économiques. Dans la fameuse séance du 20 janvier 1872, j'ai voté contre l'impôt des matières premières, et comme M. Thiers me l'a reproché le lendemain, j'ai donné ma démission de préfet de la Seine. »

« Si j'ai retiré cette démission, ce ne fut qu'à la condition qu'on insérât au Journal officiel une note qui a été publiée en effet dans le numéro du 12 février, et qui est ainsi conçue :

« M. le préfet de la Seine, désirant conserver sa liberté sur les questions économiques, a remis entre les mains de M. le ministre de l'intérieur, sa démission qui n'a pas été acceptée. En conséquence, M. Léon Say conserve ses fonctions. »

« Vous voyez que je n'ai pas déserté alors la cause de la liberté du commerce, comme votre interruption pourrait le faire croire. »

« Recevez, etc. »

Léon SAY.

Le candidat-Seignobos continue à occuper les journaux.

Ce député radical perd un procès devant le tribunal civil d'Annonay; il fait appel devant la cour de Nîmes; la cour maintient le jugement d'Annonay, conformément aux conclusions de M. Clappier, avocat-général. Que fait le sire Seignobos? Par le concours de tous ses amis, qu'il expédie l'un après l'autre au ministère de la justice, il fait demander la destitution de M. Clappier, et il s'empresse d'envoyer à ce dernier une dépêche dans laquelle il se vante de l'avoir fait révoquer.

Voilà un joli radical, dans le vrai genre et dans le bon goût, un radical à rendre jaloux un bonapartiste du coup d'Etat et de la proscription.

On s'accorde à reconnaître que M. Cazot, ministre de la justice, a été très-digne dans l'exécution qu'il a faite de M. Seignobos.

Le Journal des Débats tire de ce scandale une juste conclusion, à savoir que l'incident Seignobos était indiscutable en présence de la rage de destitution qui anime les radicaux.

On espérait que M. Seignobos donnerait sa démission, mais il paraît qu'il ne veut pas entendre de cette oreille. Il prétend, assure-t-on, que ses collègues radicaux ont travaillé avec la même ardeur que lui à la révocation des fonctionnaires qui leur déplaisaient. Quel spectacle! Et comme il est temps que la République ne se trouve plus entre les mains d'un parti qui la déconsidérerait et la conduirait à sa perte, si on le laissait faire!

La vérification de la caisse de M. Fournier, ordonnée par M. le ministre de la guerre, et au cours de laquelle a eu lieu le suicide de l'agent comptable, est terminée. Les détournements commis par M. Fournier ont commencé en 1876, ils s'élèvent à la somme de 136,891 fr. 65.

Avant de se donner la mort, M. Fournier a écrit la lettre suivante, qu'il a laissée sur son bureau :

Trompé par des personnes qui m'ont fait de belles promesses, j'ai failli à mes devoirs et abusé de ma position.

Je jure sur ce qu'il y a de plus sacré, Dieu et la mémoire de ma mère, que MM. X... et X... sont innocents de toute complicité avec moi.

CH. FOURNIER.

Par arrêté du 1^{er} février, M. le ministre de la guerre a réorganisé le service de comptabilité du ministère, de manière à rendre impossible le retour de pareils faits.

Le Rachat des Chemins de fer.

On lit dans la République française :

La sous-commission chargée de l'examen du projet de loi sur le rachat d'une partie du réseau de la compagnie d'Orléans qui serait annexée

au réseau d'Etat, s'est réunie le 19, sous la présidence de M. Papon, député de l'Eure. Après avoir entendu MM. Jenty, Deveze et Bräuhaut, hostiles au projet, et M. Ribot, qui lui est favorable, elle a décidé, à la majorité, qu'il n'y avait pas lieu d'accepter le plan du gouvernement.

Nous attendrons, ajoute la République française, de connaître les objections faites par la majorité, pour défendre ce plan conçu avec autant de sagesse que de modération.

On lit dans le Journal de Genève :

La question du rachat des chemins de fer par la Confédération est aujourd'hui à peu près enterrée. On ne saurait s'en plaindre, vraiment, quand on voit ce qui se passe dans les Etats qui ont voulu tenter ce système. C'est ainsi que, dans le grand-duché de Bade, où l'Etat est propriétaire des lignes ferrées, celui-ci perd de ce chef 9,640 marks par jour.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIIONALE

CONCOURS REGIONAL EN 1881.

Avis

Les propriétaires qui désireront concourir pour la prime d'honneur et les prix culturels, en 1881, dans le département du Lot, sont prévenus qu'ils doivent adresser, au plus tard, le 1^{er} mars prochain à la Préfecture, les plans ainsi que toutes les notes qui doivent être mises à l'appui de leurs mémoires.

Le conseil supérieur des Pont-et-Chaussées, vient d'approuver définitif le tracé du chemin de fer de Cahors à Souillac.

Notre compatriote M. Combarieu, lieutenant-colonel au 5^{me} régiment de ligne à Caen, vient d'être nommé commandant en second de l'Ecole de St-Cyr.

M. le ministre de l'intérieur et des cultes vient d'adresser aux préfets, à la date du 17 janvier 1880, la circulaire suivante, au sujet de la production des comptes et budgets des fabriques :

Paris, 17 janvier 1880.

Monsieur le préfet,

En m'accusant réception de ma circulaire du 21 novembre dernier, plusieurs de vos collègues m'ont demandé à partir de quelle époque les nouveaux cadres et formules indiqués pour les comptes et budgets de fabriques paroissiales devront être employés.

Les instructions ministérielles dont il s'agit ne peuvent avoir un effet rétroactif et, par suite, ne sont évidemment pas applicables au budget de 1880, qui est dressé et approuvé depuis plus de huit mois; mais il est indispensable que les fabriques emploient, dès le prochain dimanche de « Quasimodo », où elles auront à dresser le budget de 1881, les nouveaux cadres et formules uniformes.

Quant aux comptes, qui sont en grande partie la reproduction des crédits inscrits au budget, il est certain que le nouveau modèle ne saurait être « exigé » qu'à partir du moment où il sera rendu compte des recettes et dépenses ordonnées d'après un modèle de budget analogue, c'est-à-dire pour la première fois en avril 1882, époque où il s'agira d'apurer la gestion de 1881.

Néanmoins, comme les formules nouvelles diffèrent peu de la plupart des formules actuellement employées par les fabriques dont la comptabilité est régulière, ces établissements feront bien de présenter autant que possible, leurs comptes de gestion de 1879 et 1880 dans la forme définitivement adoptée, et je vous serai obligé de leur adresser à ce sujet des recommandations expresses, de manière à ce que, dès le mois d'avril prochain, les conseils de fabrique puissent se familiariser avec l'une et l'autre formules nouvelles.

Au surplus, pendant toute la période de transition, l'administration pourra toujours se refuser à viser tout budget ou compte qui, abstraction faite de la méthode employée pour leur établissement, serait en désaccord avec les prescriptions légales qui régissent la comptabilité des fabriques.

Je saisis cette occasion, monsieur le préfet, pour vous adresser quelques explications sur un point de la même circulaire.

Un certain nombre de prélats craignent que la distinction « en dépenses obligatoires et en dépenses facultatives » ne soit mal comprise par les conseils de fabrique et n'amène de leur part un refus de pourvoir aux dépenses qui, quoique figurant au chapitre des dépenses ordinaires facultatives, n'en sont pas moins des charges résultant de biens qu'ils

ont été régulièrement autorisés à accepter sous conditions, ou de dispositions légales, telles que la dotation de la caisse des ecclésiastiques âgés ou infirmes, instituée par le décret du 13 thermidor an XIII, charges auxquelles les établissements religieux ne sauraient se refuser sans s'exposer à des actions judiciaires ou administratives.

Ces dépenses, toutefois, ne sont que facultatives, en ce sens qu'elles ne s'imposent qu'aux fabriques. Celles-ci sont tenues de les prélever sur les revenus correspondants ou sur leurs ressources disponibles; mais elles ne pourraient faire appel aux communes pour y suppléer, et c'est ce qu'a voulu simplement indiquer la classification adoptée. Ces dépenses n'en restent pas moins obligatoires pour les fabriques.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre de l'intérieur et des cultes,

CH. LEPÈRE.

COUR D'ASSISES DU LOT.

Présidence de M. de Gauran, Conseiller à la cour d'Appel.

Audience du 19 février.

Affaire Fromenty. — Tentative de meurtre.

Fromenty, ouvrier fleur à Souillac, prenait sa pension chez les époux Delcros, aubergistes au lieu de Blazy. Il paya d'abord très-exactement, mais il se négligea bientôt, et le 20 décembre dernier il se trouvait débiteur d'une somme de quatre-vingts francs environ. Le 21 décembre Delcros le pria de régler; Fromenty promit, mais étant monté dans sa chambre il fit un paquet de ses effets et chercha à s'éloigner. Il fut surpris à ce moment par Delcros; une vive discussion eut lieu et Fromenty sortant un revolver de sa poche, fit feu sur Delcros. Une lutte s'engagea corps à corps et deux coups furent encore tirés. L'aubergiste avait été légèrement atteint par le premier projectile.

Au bruit des détonations, d'autres locataires étant accourus, on se rendit maître de l'agresseur jusqu'à l'arrivée de la justice.

Reconnu coupable par le jury, qui a admis en sa faveur les circonstances atténuantes, Fromenty a été condamné à cinq ans de réclusion.

Ministère public : M. Cazabonne, substitut.

Défenseur : M^e Duc.

Audiences des 19 et 20 février.

Le nommé Foissac, condamné dans une précédente audience pour complicité de vol, reparait aujourd'hui sous l'inculpation de faux.

Déclaré innocent, Foissac est acquitté de ce chef.

Ministère public : M. Grenier de Cardenal, substitut.

Défenseur : M^e Lurguie.

M. le ministre des finances a décidé que tous les documents administratifs émanés de son département, seraient, à l'avenir, adressés aux Facultés de droit, aux Chambres de commerce, aux Bibliothèques municipales des chefs-lieux de département et autres villes dont la population est supérieure à 30,000 âmes, ainsi qu'aux sept villes principales de l'Algérie.

OFFICIERS ET SOUS-OFFICIERS RETRAITÉS.

Nous apprenons que la commission chargée de la répartition des fonds alloués aux officiers retraités sous le régime de la loi de 1861, et qui avait cru devoir attendre le vote de la proposition due à l'initiative parlementaire tendant à étendre le bénéfice de la subvention aux officiers retraités avant la loi de 1861, vient de décider qu'en raison des retards que subit l'adoption définitive de cette proposition, elle ferait immédiatement la répartition.

Les intéressés toucheront donc très prochainement l'indemnité qui leur revient pour 1860.

La commission, composée des délégués des ministères de la guerre, de la marine et des finances, sera bientôt formée pour rédiger un projet de loi tendant à régulariser les subventions, indemnités et secours destinés aux titulaires de pensions militaires liquidées ultérieurement à la loi de 1878 et 1879, que ces titulaires soient officiers, sous-officiers, veuves ou orphelins.

On nous écrit de Souillac :

La foire de Souillac, tenue le 16 courant, a été excellente. En moins de trois heures, 180 à 200 paires de bœufs gras ont été achetées; à raison de 40 fr. les 50 kilos, poids vif. Elles ont

été emmenés le lendemain à la gare de Saint-Denis.

Supposant un poids moyen de 32 quintaux par paire, nous avons un poids de 6,400 quintaux ; à 40 fr. l'on, nous obtenons une somme de 256,000 fr., laissée aux éleveurs de la contrée.

La vente de chaque paire amène toujours l'achat d'au moins une paire de bœufs de travail ; aussi s'en est-il vendu environ 200 paires.

Les moutons étaient nombreux et fort demandés au prix de 50 à 60 fr. les gras.

On a remarqué une foule de nouveaux marchands de bestiaux.

On peut prévoir que la prochaine foire sera magnifique.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Lycée de Cahors.

Mathématiques préparatoires.

- Mathématiques. — 1^{er} Valat, 2^e Dentraygues.
 Rhétorique.
 Histoire et Géographie. — 1^{er} Rossignol, 2^e Brunet.
 Seconde.
 Thème grec. — 1^{er} Castagné, L. ; 2^e Talou, E.
 Troisième.
 id. — 1^{er} Maury, J. ; 2^e Bénéch, El.
 Quatrième.
 Allemand. — 1^{er} Gibrat, A. ; 2^e Vioussens, P.
 Anglais. — 1^{er} Tulet, C. ; 2^e Rulhe, M.
 Cinquième.
 Histoire et Géographie. — 1^{er} Pasquier, 2^e Lœur.
 Sixième.
 Exercices grecs. — 1^{er} Marbot, A. ; 2^e Ganiayré.
 Exercices français. — 1^{er} Marbot, A. ; 2^e Denons.
 Septième.
 Allemand. — 1^{er} Manhiabal, H. ; 2^e Bénéch, E.
 Anglais. — 1^{er} Lœoste, J. ; 2^e Gailhard, E.
 Huitième.
 Histoire et géographie. 1^{er} Gratacap ; 2^e Vargues.
 CLASSE PRIMAIRE (1^{re} division.)
 id. — 1^{er} Mendaille ; 2^e Calmels.
 2^e division.
 id. — 1^{er} Pinel ; 2^e Bouyssou.
 3^e division.
 id. — 1^{er} Pignères ; 2^e Arnault.
 4^e division.
 id. — 1^{er} Gillis, 2^e Cagnac, L.
 Enseignement secondaire spécial.
 2^e année.
 Physique. — 1^{er} Benâtre, A. ; 2^e Pendaries, Ad.
 4^e année.
 Anglais. — 1^{er} Breil, L. ; 2^e Buzenac, E.

Le Proviseur,

VASTICAR.

Les collégiens d'Alger suivent le mauvais exemple donné par leurs camarades de France, et se révoltent à leur tour.

Cela a commencé par des excitations au désordre faites par les élèves de la première et de la deuxième étude ; le lendemain matin, tons les grands prenaient part à l'émeute. Des barricades ont été élevées dans les dortoirs. La troupe a été appelée et le lycée occupé militairement.

ATAQUE DU COURRIER DE SAUMUR.

On écrit de Saumur, le 17 février :

« Il y a deux jours, le courrier faisant le service des dépêches de Ludes à Saumur (Maine-et-Loire), a été attaqué à six kilomètres de cette dernière ville, sur la route du Mans.

« Un coup de feu, tiré à bout portant, a atteint le conducteur à l'épaule gauche ; toutefois, la blessure n'est pas très-grave, les plombs dont l'arme était chargée ayant perdu leur force en traversant la capote de la voiture et les vêtements du conducteur.

« L'auteur de cette agression est resté introuvable. On a lieu de croire cependant que l'attaque était dirigée principalement contre un voyageur qui se trouvait avec le conducteur. Aucune tentative de vol n'a été commise.

« L'enquête continue. »

Dans la rue de Turin, à Paris, habite au troisième étage sur la cour, un riche Anglais, M. Person, âgé de soixante-six ans.

Un jeune homme, gros et court, s'introduisit chez lui, une lettre à la main. « C'est une lettre d'un de vos amis, M. X..., dit-il, qui vous demande une réponse ou 400 fr. » L'Anglais répondit qu'il ne connaissait pas cette personne et qu'il ne remettait pas les 400 francs.

Voulant savoir ce qu'on lui écrivait, il passa dans son salon pour prendre ses lunettes. L'individu, l'ayant suivi, lui dit qu'il lui fallait les

400 fr. « Vous n'avez rien et je vous invite à sortir. » A ce moment l'étranger tira de son paletot un long coutelas de cuisine et en porta plusieurs coups sur la tête du vieillard. Celui-ci saisit la lame, et, finalement, ils se prirent corps à corps. Les meubles sont renversés, les faïences brisées, puis ils roulent sur le plancher.

Averti par le locataire du deuxième étage qu'il se passait quelque chose d'étrange chez l'Anglais, la concierge, M^{me} Delage, une femme courageuse, monte chez l'Anglais, frappe à coups redoublés, cherche à enfoncer la porte et crie qu'elle va appeler la police.

Enfin, la porte s'ouvre, et le vieillard apparaît le visage sanglant et les mains décharrées, auxquelles pendaient des doigts désarticulés.

La concierge entra. Ne trouvant pas l'étranger, elle regarda par une fenêtre ouverte et elle le vit alors qui descendait extérieurement les trois étages, en s'accrochant des mains aux volets. Cette brave femme, qui avait conservé sa présence d'esprit, se précipita dans l'escalier pour fermer les portes. Elle arriva juste à temps ; mais elle entendit le foyard qui brisait des vitres pour pénétrer dans un autre corps de bâtiment qui avait également accès, par un corridor sombre et étroit, dans la loge du concierge, située sur la rue.

M^{me} Delage, en pénétrant dans ce couloir, se trouva en face de cet individu qui se jeta sur elle pour l'étrangler ; mais, sentant qu'il n'était pas de force à lutter, il lâcha son couteau qu'il avait gardé on ne sait comment et fit tous ses efforts pour s'esquiver. Celle-ci le traîna dans sa loge en lui administrant force coups de pieds et de poings.

Enfin, on vint à son secours et un gardien qu'on avait été chercher arriva.

Cet individu, âgé de dix-neuf ans, a déclaré se nommer Simonneau, valet de chambre sans place.

On a trouvé dans le salon, théâtre du crime, une corde à nœud coulant qui devait probablement servir à étrangler l'Anglais.

Le même jour un assassinat a eu lieu, rue de Sèvres, sur M^{me} Guillon qui a été grièvement blessée. On n'a pas encore découvert le coupable qui s'était introduit dans la boutique.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 14 au 21 Février.

Naissance

- Tulet, Marie, rue Ste-Barbe.
 Fourastie, Germaine, à St-Georges.
 Nil, François, rue du Lycée.
 Mention, Marie, rue St-Namphaise.

Décès.

- Darasse, Marie, 73 ans, rue St-Barthélémy.
 Bourdoulous, François, 49 ans, (hospice).
 Coustard, Guillaume, 72 ans, Impasse Vayrols.
 Lagrèze, Marie, 47 ans, rue Wénélon.
 Cappy, Jean, 72 ans, rue du Pont-Neuf.

CALENDRIER DU LOT. — Février

Jour	SAINS	FOIRES.
22 Diman.	Reminiscens.	
23 Lundi.	Pierre-Damien	Eons, St-Céré, St-Germain, Payrac.
24 Mardi.	v.-j. de s. M.	
25 Mercr.	s Mathias.	Catus.
26 Jeudi.	se Marguerite.	
27 Vend.	se Honorine.	Cazals, Laramière, Valprionde, Puybrun.
28 Samedi.	se Zonobie.	Grézels.

Lunaisons du mois de Février.
 ☉ D. Q. le 3, à 3 h. 48 du soir.
 ☽ N. L. le 10, à 11 h. 26 du matin.
 ☉ P. Q. le 18, à 3 h. 53 du matin.
 ☽ P. L. le 26, à 1 h. 31 du matin.
 Les jours croissent de 4 h. 30 m.
 Pour la chronique locale, A. Layout.

BULLETIN VINICOLE.

Toutes les fois que le thermomètre descend au-dessous de — 20°, la vigne est atteinte plus ou moins et proportionnellement au nombre de degrés de froid reconnus.

Hé bien ! généralement, nos trois régions viticoles, du Sud-Est, du Centre-Sud et du Sud-Ouest, bien qu'elles aient éprouvé des froids plus intenses que de coutume, sont loin d'avoir

eu d'aussi basses températures que celles qui ne sont pas supportées par la vigne.

Le département du Lot est compris dans la région du Sud-Ouest.

En revanche, les deux zones viticoles centrale et septentrionale, paraissent sérieusement endommagées par les gelées.

Presque sur toute leur étendue, le thermomètre a marqué des températures de 25° sous zéro et même plus ; le bois n'était pas mûr ; il serait imprévoyant d'en attendre, cette année, une récolte même moyenne.

On assure au journal le *Moniteur viticole* qu'une grande Société est en voie de formation sous le nom de : *L'Assurance foncière contre le phylloxera*, Société Nationale anonyme au capital de 50 millions. Son but serait d'avancer aux viticulteurs phylloxérés les fonds nécessaires à la défense de leurs vignes, ou même de se charger, dans des conditions déterminées, de leur reconstitution.

Nous ne pouvons que faire des vœux, pour une entreprise aussi excellente qu'opportune, et lui souhaiter entier et prompt succès.

DERNIÈRES NOUVELLES

On lit dans le *Soleil*, au sujet de l'arrestation, à Paris, d'un individu soupçonné d'avoir pris part à l'attentat de Moscou, contre le czar :

Plusieurs journaux racontent que M. Devev, président de la gauche républicaine, M. Spuller, président de l'Union républicaine, et M. Tallandier, président de l'extrême gauche, avaient fait une démarche collective pour réclamer la mise en liberté de cet individu.

Un journal dément cette nouvelle. Selon lui, il n'y a eu que des démarches individuelles faites par quelques députés auprès d'un ministre.

Individuelle ou collective, nous croyons que cette démarche était inopportune. Les traités qui régissent l'extradition sont précis. Et si l'individu en question ne se trouve pas dans un des cas prévus par les traités, le gouvernement français ne le livrera évidemment pas. Si au contraire, il se trouve dans un de ces cas, aucune démarche ne peut empêcher le gouvernement français d'exécuter des engagements solennels et réciproques.

Les députés de gauche devraient avoir assez de confiance dans leur gouvernement pour ne pas lui créer des embarras, en intervenant dans une affaire de cette nature.

Voici le texte du télégramme par lequel l'empereur de Russie a répondu au télégramme du président de la République, le félicitant d'avoir échappé à l'attentat :

« Président Grévy, Paris.

« Je vous remercie cordialement des sentiments que vous m'exprimez. L'esprit du mal ne se laisse pas plus que la grâce divine. J'aime à compter sur les sympathies des gens de bien. »

ALEXANDRE.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot),

Paris, 21 février, 2 h. 30 soir.

Le prince Jérôme Bonaparte est assez sérieusement malade depuis deux jours.

Bourse de Paris

Cours du 21 Février.

Rente 3 p. %	82.40
— 3 p. % amortissable	84.10
— 4 1/2 p. %	116.00
— 5 p. %	116.42 1/2

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 20 fév.	CLOTURE précédente
Banque de France	3.240 »	3.235 »
Crédit foncier	1.116 25	1.115 »
Orléans-Actions	1.107 50	1.108 »
Orléans-Obligations	382 50	382 »
Suez	788 75	778 75
Italien 5 %	81.38	81.40

Etude de M^e Scypion DELBREIL, avoué-licencié à Cahors.

VENTE sur LICITATION

Avec admission des étrangers aux enchères.

Adjudication fixée au seize mars prochain.

Par jugement du Tribunal civil de Cahors, en date du trente-un décembre mil huit cent soixante-dix-neuf, rendu entre :

- 1^o Dame Marie-Rose Miquel, veuve du sieur Jean Larrive ;
- 2^o Le sieur Jean Larrive, fils aîné ;
- 3^o Le sieur Henri Larrive ;
- 4^o Le sieur Edouard Larrive ;
- 5^o Dame Marie Larrive et le sieur Pelet, son mari ;
- 6^o Le sieur Baptiste Larrive.

Tous négociants, habitants et domiciliés de la ville de Cahors, demandeurs, ayant pour avoué M^e Scypion Delbreil, avoué demeurant à Cahors, cours de la Chartreuse, n^o 10.

Et le sieur Etienne Delsaut, employé à la mairie, habitant et domicilié de ladite ville de Cahors, pris en qualité de subrogé tuteur de demoiselle Anna Larrive, fille mineure, défendeur, ayant M^e Léon Talou pour avoué.

Il a été ordonné qu'il serait procédé à la vente sur licitation, des immeubles ci-après désignés, devant M. Galup, juge audit tribunal et commis à ces fins.

BIENS A VENDRE :

1^o Une maison située dans la ville de Cahors, rue de la Liberté, numéro 16, et donnant aussi dans la rue des Elus où elle n'a pas de numéro, mais où elle a cependant une porte d'entrée. Cette maison, dans la rue de la Liberté, a trois étages et un rez-de-chaussée. Le rez-de-chaussée est entièrement occupé par le corridor et par un magasin. Elle tient dans cette rue, avec maison de madame veuve Paulus au levant, et avec maison de monsieur Cambornac au couchant. Elle est portée sur la matrice cadastrale de la commune de Cahors, sous le numéro 1009, section N, et pour une superficie de un are cinquante centiares.

2^o Une autre maison située aussi dans la ville de Cahors, rue du Boulevard, numéro 12. Cette maison se compose de trois corps de bâtiments et au milieu se trouve une cour. Le corps de bâtiment qui se trouve dans la rue du Boulevard porte le numéro 12 et tient avec Paganel menuisier et avec Pelet. Il a trois croisées de front, et deux étages, un galetas et un rez-de-chaussée. Le corps de bâtiment qui est au fond de la cour, donne sur la rue Dominici où elle a le numéro 9, il tient dans cette rue avec Pelet et avec Tourriol. Il a trois grandes croisées de front et une petite, et trois étages et un rez-de-chaussée. Cette maison est portée à la matrice cadastrale sous le numéro 2190, section N et pour une superficie de deux ares, dix centiares ;

3^o Un jardin situé au faubourg Cabessut de la ville de Cahors, rue des Jacobins, tenant d'un côté avec ladite rue où se trouve la porte d'entrée, d'autre côté avec Madame veuve Pons, d'autre côté avec Madame veuve Ponzergues et d'un quatrième côté avec le sieur Delleil, entrepreneur, et est porté à la matrice cadastrale sous les numéros 118 P et 146 P, section G et pour une contenance de cinq ares, quarante centiares.

La vente de ces immeubles qui dépendent tous de la communauté d'acquêts ayant existé entre ledit feu Jean Larrive et la dame Marie-Rose Miquel, son épouse, sera faite devant ledit Monsieur Galup, juge-commissaire, le *Seize mars* prochain, à onze heures et demie du matin, dans la salle ordinaire des enchères au Palais de Justice, de Cahors.

Elle sera faite en présence du sieur Salinid, entrepreneur plâtrier, habitant et domicilié de la ville de Cahors, subrogé tuteur ad hoc, de la demoiselle Anna Larrive, mineure, lequel a été sommé à cet effet par exploit de Calmejane, huissier, en date du 17 février courant.

Elle aura lieu en trois lots composés comme suit :

Le premier, de la maison située rue de la Liberté de la ville de Cahors, formant l'article premier du présent placard, sur la mise à prix de 30,000 fr.

Le second, de la maison située rue des Boulevards, article second du présent placard, sur la mise à prix de 8,000 fr.

Et le troisième du jardin sis au faubourg Cabessut, article troisième du présent placard, sur la mise à prix de 2,000 fr.

Pour les renseignements, s'adresser à MM. Delbreil et Talou, avoués co-licitants.

Pour extrait certifié véritable, à Cahors, le vingt février mil huit cent quatre-vingt.

L'avoué poursuivant,

DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le février mil huit cent quatre-vingt, F^o R. C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé :

GISBERT, receveur.

AVIS

Les viticulteurs qui voudraient faire l'essai des plants américains peuvent s'adresser à M. Vincens, pépiniériste à Cahors, qui en reçoit directement d'Amérique.

MAISON DE CONFIANCE
POUR LA POSE DES DENTS
20 ans de succès
AUDOUARD
EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE
DENTAIRES.
A PARIS
et
CHIRURGIEN-DENTISTE
Du Lycée de Cahors, et des principaux établissements
d'éducation du Lot et de la Corrèze,
Boulevard Nord, en face la Mairie, à Cahors (Lot),
tous les mois du 1^{er} au 10. Faubourg Leclère en
face la Guierle, à BRIVE (Corrèze), du 10 au 30 de
chaque mois.

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE.

Le 10 mars prochain, premier tirage des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'Emprunt mis le 10 Janvier.
Toutes les obligations libérées de 60 francs sortant à ce tirage, seront remboursées à 1,000 fr. sous déduction des versements restant à effectuer, soit avec une prime de 520 fr. sur le prix d'émission de 480 fr.

Le droit au remboursement est irrévocablement attaché à toutes les obligations émises; les tirages ont lieu six fois par an pour fixer la date de ce remboursement.

Les intérêts des obligations sont payables trimestriellement; les coupons peuvent être encaissés à la Banque Hypothécaire de France et aux Agences et succursales des sept sociétés qui l'ont créée.

Ces avantages et la sécurité absolue qu'offrent à leurs possesseurs les obligations de la Banque Hypothécaire de France, tant par les prêts sur première hypothèque que par l'importance du capital social et des réserves, les recommandent particulièrement aux placements de l'Épargne.

On peut souscrire sans frais à la succursale de la Société Générale.

Contre les Rhumes, Grippe, Bronchites Irritations de poitrine, les pectoraux reconnus les plus efficaces par les Médecins sont toujours le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier; ne contenant ni opium, ni morphine, ni codéine, ils peuvent être donnés sans crainte aux enfants atteints de coqueluche.

Le PURGATIF le plus agréable et le plus efficace est le Chocolat de Desbrière, pharmacien-chimiste. Dépôts dans les pharmacies. (Se méfier des contrefaçons).

MAL DE DENTS. — L'Eau de D^r OMEARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies.

LA VIE DOMESTIQUE

JOURNAL BI-MENSUEL ILLUSTRÉ
La plus complète et la plus variée des Revues de la famille.

LA VIE DOMESTIQUE

est rédigée par des célébrités littéraires et scientifiques. Chaque numéro contient, en outre, une chronique de mode, accompagnée d'un patron découpé. C'est le journal indispensable à tous les foyers dont il est le conseil écouté.

Il offre à sa clientèle des primes, qui sont de véritables occasions de séduction et de bon marché.

Abonnement: 10 fr. par an.

Prix de faveur pour nos abonnés: 7 francs par an.

Adresser mandat-poste à M. le directeur de la Vie Domestique, 39, rue Richer. — Paris.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom



Libret des familles.

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le Libret de Famille à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

Pour tous les extraits et articles non-signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Pharmacie centrale de Cahors.

Dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères

Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger.

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN

Successeur de VINEL

Spécialité de Bandages, Bas à varices, Ceintures ventrières, Appareils en Caoutchouc et Articles d'allaitement. Irrigateurs - Clysos.

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur des produits, sortant des premières fabriques de France et de l'étranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Grand choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Elixir vermifuge Bonafous. — Extrait floide des trois quinquinas pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, Eaux de toilette, toniques, hygiéniques. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres, infailibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thé et Chocolats variés.

1^{er} RANG par AN 63,000 Abonnés 52^{es} ANNÉES
Le Moniteur des Valeurs à Lots
(Paraît tous les dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis)
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères
LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.
PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 6,500,000 fr.
Abonnements: UN FRANC PAR AN, 47, rue de Londres, Paris.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES,
ARTICLES DE VOYAGE.
MACHINES A COUDRE DE TOUS SYSTEMES
Accessoires, pièces de rechange et fournitures.
Coupe-boutonniers... 2 fr.

Laines et cotons filés. Fils et cotons à tisser. Toiles, Nappes, Serviettes, Tapis et descentes de lit. Nattes et paillassons. Calicots, Toiles à matelas et paillasses. Peignes à tisser. Bougie économique à essence. Couvertures de voyage et Chancelières. Couvertures de laine et de coton. Tapis d'appartement et passages. Mouchoirs fil de Cholet, couvre pieds, Indiennes meubles, Mollétons, Couffils et Cadis, Gilets-flanelle de santé. Blouses, Chemises, Pantalons, Caleçons, Jupons, Tricots, etc., etc.

SENGLES HYGIÉNIQUES contre le froid des pieds. — Prix: 1 fr.

Maison LARRIVE,
5, rue de la Liberté, près de la Cathédrale, à Cahors, (Lot)
VÊTEMENTS IMPERMÉABLES ET CHAUSSURES CAOUTCHOUC

Le Capitaliste
La Banque parisienne, société anonyme (Capital 20 millions de francs), par suite de la suppression arbitraire et momentanée de sa circulation, quotidienne dans le Figaro, délivre à titre temporaire des abonnements mensuels au journal Le Capitaliste, à raison de cinquante centimes.
L'abonnement annuel à ce journal reste fixé à 20 francs.
Adresser les demandes: 7, rue Chauchat. — Paris.

Le Capitaliste
AU PREMIER CHEMISIER
E. CRAMANT-MASSIP
CHEMISES INFRISOISSABLES
Spécialité
De Lingerie pour homme, sur mesure
Seule Maison à Montauban
CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETE
Représentée à CAHORS,
PAR M. IDIDES,
Coiffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

A VENDRE
A LA BRASSERIE FERANDO
LA DRÈCHE,
ou résidus de l'orge pour l'engrais des bestiaux

Tirages de Mars 1880.
Oblig. Ville de Paris 1865... 0,60 c.
Oblig. Suez 5 %... 0,25
Bons de liquidation de Paris... 0,65

Adresser à
La Banque Parisienne
7, rue Chauchat, Paris.
Bureaux auxiliaires: (A) 41 r. de Rennes (B) 10, rue Turbigo
Le prix de la garantie contre le risque de remboursement au pair
Lire tous les mercredis Le Capitaliste qui contient dans chaque numéro, une notice détaillée relative au fonctionnement et aux prix de cette opération.

GUÉRISON IMMÉDIATE
des RHUMATISMES, NÉURALGIES et MAUX DE TÊTE
En faisant usage continu de la

Plus de Rhumatismes Plus de Névralgies
Seule Pile électro-que à la portée de tout le monde. Vente unique à Cahors, chez M^{rs} Mandelli, frères bijoutiers.

BAYLES, J^{NE}
RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,
A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blanches, colorées, fumées des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, bonsoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liquides en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOPLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

LE JOURNAL DU DIMANCHE
Recueil Littéraire et Illustré
va commencer immédiatement la publication du grand roman: Le DEMI-MONDE SOUS LA TERREUR, par F. du BOISGODEY, avec illustrations de J. Feraï, et dont nous avons confié la gravure à nos meilleurs Artistes.
Le 43^e volume de cette riche collection vient de paraître. Nous rappelons à nos lecteurs que tous les grands écrivains contemporains ont apporté leur concours au Journal du Dimanche, qui depuis vingt-six ans tient toujours le premier rang parmi les publications illustrées.
Un N^o par semaine, 10 c. avec 16 pages de texte in-4^o et un morceau de musique. — Paris, 10 centimes le numéro. — Départements 12 centimes le numéro. — ABONNEMENTS: Paris, 1 an, 6 fr. — 6 mois 3 fr. Départements: 1 an, 8 francs. — 6 mois, 4 fr. — Pour l'union postale: 1 an, 8 fr. 50.
Le volume broché, pour Paris... 5 fr.
id. par la poste... 4 fr.
BUREAUX: Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris
Nota. — On s'abonne en envoyant un mandat de poste.

BULLETIN DES HALLES
FONDÉ EN 1846
JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR APRÈS LA BOURSE DE PARIS
BUREAUX: 29, Rue de Vienne, 29. — PARIS
Cote officielle et cours commerciaux de Paris; dépêches télégraphiques et correspondances particulières des principaux marchés français et étrangers.
Dépêches chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc.; dépêches chaque semaine de Cetto, Béziers, Pézenas, etc.
Revue de la semaine chaque samedi.
Farines, Grains, Hules, Pétroles, Alcools, vins, Sucre, Mélasses, Suifs, Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurres, Œufs, Fromages.

TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE:

Edition (A), 7 numéros par semaine	36 fr.	20 fr.	11 fr.
(B), 3	23	15	8
(C), 2	20	11	6
(D), 1	12	7	4

Envoi gratis pendant huit jours à titre d'essai.
Pour s'abonner envoyer mandat-poste, ou valeur sur Paris, Paris, 14, rue Saint-Lazare.

VICHY
Administration — PARIS, 22, boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Bains. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.
SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du
COMPTOIR DE L'ÉTAT
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, pharmaciens et droguistes.

PAPIER WILSON
Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fl^{cs}: 1,50. Se défier des contrefaçons.